

Les faux, ces inconnus

Alors qu'autrefois la vigilance des philatélistes à l'égard des faux timbres était constamment tenue en éveil par les articles publiés dans les revues spécialisées, il semble aujourd'hui que la crainte a disparu. Le collectionneur de notre temps n'est guère capable de distinguer les falsifications, ou, tout au moins, s'en méfie fort peu.

Une petite anecdote suffira à le démontrer.

Il y a quelque temps, un dimanche matin, je me rends dans un cercle d'échanges et j'y rencontre un des membres, vert de rage, en train d'expliquer à l'assistance qu'il avait acheté - évidemment à un inconnu - une Grande Orval neuve et sans charnière.

Il croyait avoir fait une mirabolante affaire, car il n'avait payé que 7.000 Fr. Il avait cependant dû déchanter rapidement car, quelques heures plus tard, il avait montré son "chopin" à un autre philatéliste qui lui avait démontré que la série était on ne peut plus fausse.

L'histoire est incroyable, car la fausse Grande Orval est une imitation tellement pitoyable qu'elle ne tromperait même pas un myope. Elle est d'autant plus incroyable que la victime était un collectionneur éminent, membre du comité du cercle. Je vous garantis pourtant qu'elle est authentique... enfin, presque, car j'ai un peu simplifié des faits qui, en réalité, étaient encore plus extravagants et qui se sont terminés devant le tribunal. Par la suite, en effet, il s'est

suite page 3

3

avéré que les timbres refileés à ce pauvre comitard étaient non seulement faux, mais qu'ils avaient en plus été volés.

Le voleur a été pris, mais les 7.000 Fr n'ont jamais été remboursés.

Vous le voyez, on n'est jamais assez prudent lorsqu'il s'agit d'acheter des timbres de prix - et à fortiori lorsqu'on vous propose une "occasion" trop sensationnelle.

On peut se demander comment un philatéliste expérimenté peut se laisser prendre de la façon que je viens de vous raconter. C'est bien simple : notre homme est tout d'abord une excellente nature. Honnête à 100 %, il n' imagine pas qu'on puisse tenter de le tromper. Ensuite, c'est un spécialiste du timbre suisse qui ne s'est jamais fort préoccupé des émissions de notre pays. Comme beaucoup d'autres philatélistes, il n'avait jamais vu de près une véritable Grande Orval. Et, enfin, il n'avait jamais entendu dire qu'il existait des faux de cette série.

Une parenthèse encore à propos de la Grande Orval. Cette série qu'on dit être une des plus rares de Belgique et qui est, en tous cas, une des plus chères, est bien moins rare qu'on le suppose, et certainement moins rare que ne l'indique le tirage signalé par le Catalogue officiel. Ce catalogue mentionne tirage 17.713. Il ne s'agit pas en réalité du tirage, mais du chiffre de vente. Le tirage réel de la Grande Orval est de 120.000 séries complètes. Et les 102.287 séries qui n'ont pas été vendues aux guichets ont toutes été livrées à l'abbaye qui, depuis un certain nombre d'années déjà, les remet petit à petit et très habilement sur le marché.

Le même phénomène se produit d'ailleurs avec la plupart des séries à surtaxe belges dont les surplus ne sont pas détruits, mais remis aux œuvres bénéficiaires, le Catalogue officiel, lui, donnant presque toujours des chiffres de vente qu'il confond avec ceux du tirage.

Que la Grande Orval ne soit pas réellement très rare il suffit pour s'en convaincre de consulter n'importe quel catalogue de vente aux enchères ou de vente sur offres. On y trouve toujours un ou deux lots de ces vignettes.

C'est bien simple : si vous désirez l'acheter, entrez chez le premier marchand venu. Il vous la fournira sur-le-champ ou au maximum dans les 24 heures et sans charnière si vous y tenez. Essayez, par contre, de lui demander une "Monument de Mérode" garantie authentique. Il y aura peu de chance qu'il l'ait en stock. Pourtant, la "Mérode" ne cote que 1.250 Fr.

Cette dernière série au tirage très faible est l'exemple parfait de bonnes valeurs tuées par les falsificateurs. Comme les faux circulent en quantité industrielle - on rencontre au moins 50 faux avant de trouver un authentique - et que les collectionneurs, exceptionnellement sont avertis, tout le monde s'en méfie et personne ne songe à stocker des timbres objets d'une suspicion unanime.

Dites-vous pourtant bien qu'une foule d'autres timbres - classiques ou modernes - ont également tenté le diable. A quelques heureuses exceptions près, les timbres rares de tous les pays ont été imités, parfois à plusieurs reprises, et ces falsifications, elles, ne sont pas rares du tout.

Certains croient qu'il n'y a plus aujourd'hui de faussaires en action. Rien n'est plus inexact. La revue "Philatélie" signalait en octobre 1970 l'arrestation à Saint-Etienne d'un faussaire parfaitement outillé qui avait préparé au moins 300 imitations de timbres-poste et un grand nombre de fausses surcharges et de fausses oblitérations. (à suivre) Roger V E R V I S C H

Extrait de "La revue du timbre" de juillet-août 1976

Les faux, ces inconnus suite du N° 110

Le Bulletin du cercle philatélique des Woluwé, de son côté, annonçait en mai 1971 la découverte en Allemagne fédérale d'une vaste affaire de falsification de timbres de collection et la saisie de plusieurs milliers de faux prêts à être vendus. Cette fraude aurait pu rapporter plusieurs millions à son auteur.

Tout ceci prouve que, quelle que soit la spécialité à laquelle on s'adonne, et quelle que soit l'époque à laquelle on se maintient, la méfiance s'impose. Les falsifications pullulent, et il faut bien reconnaître que nous sommes très mal armés pour les combattre.

Je ne critique pas, mais je constate un fait : les associations philatéliques acceptent cet état de fait avec indifférence et ne font généralement aucun effort pour éclairer leurs membres. Sans doute estiment-elles, bien à tort, qu'ils sont suffisamment avertis. Moi d'expérience, je sais qu'il n'en est rien.

Je sais aussi d'expérience que, dans beaucoup de cercles, des individus sans scrupules, mais avertis eux, profitent de l'incompétence d'autres membres pour écouler une marchandise frelatée.

Permettez-moi d'en encore vous raconter à ce propos une aventure vécue. Toujours un dimanche matin, mais dans un cercle différent de celui où s'est déroulé l'incident de la Grande Orval, je remarque dans un carnet d'échange un 20 c bleu de l'émission de Bordeaux et un 5 c vert type Napoléon non lauré de 1853. Ces deux timbres étaient aussi faux qu'il est possible de l'être. En plus, le 20 c était réparé, tout un coin lui ayant été habilement remis.

J'aurais voulu acheter ces deux vignettes pour ma documentation, mais elles étaient marquées au prix des timbres authentiques.

Par chance, le propriétaire du carnet était dans la salle. Je me rends chez lui, certain de sa bonne foi et tout à fait persuadé que, dès que je lui aurais démontré son erreur, il allait me céder les deux faux à leur valeur réelle.

Je m'étais lourdement trompé. Après avoir tout d'abord feint l'innocence la plus parfaite et m'avoir dit qu'il ne connaissait pas suffisamment ces timbres pour pouvoir distinguer les faux - justification admissible mais toujours employée dans ces cas - , il m'expliqua qu'il n'était pas permis de modifier les prix dans un carnet déjà mis en circulation, qu'il regrettait beaucoup et que, de toute manière, lui aussi, avait acheté ces timbres au prix des authentiques.

J'insistai, montrant loupe à la main, les différences existant entre des Bordeaux et des Napoléon non lauré authentiques et les siens pour finir par lui faire observer que, s'il ne pouvait retirer ses timbres du carnet, il devrait au moins signaler leur fausseté.

Il se mit alors à ergoter, à nier l'évidence, à déclarer que je me trompais, qu'il ne mettrait pas de note dans le carnet, mais que, si les timbres n'avaient pas été vendus lorsque le carnet lui reviendrait, il me les céderait au prix que je lui proposerais....

Voilà donc un personnage qui saisissait l'occasion de jouer sur deux tableaux : tenter tout d'abord d'écouler au prix fort des timbres faux et réparés et, ensuite, en cas d'échec, revenir à de meilleurs sentiments.

Inutile de vous dire que je ne lui ai pas caché mon opinion sur le procédé.

Suite de la page 4

Certes, je ne lui demandais pas de me croire, ni même d'accepter les preuves que je lui avais soumises. Son droit le plus strict était de penser que je me trompais et que ses timbres n'étaient pas faux.

Peut-être d'ailleurs m'étais-je trompé, mais cela ne pouvait rien changer.

Je crois en effet, que, dès qu'un doute est exprimé au sujet de l'authenticité d'une pièce, l'honnêteté exige qu'on la retire de la vente pour ne la remettre en circulation qu'après une très sérieuse vérification. Agir autrement, c'est manquer de scrupule.

Sur l'instant même, j'ai cru faire intervenir le président et demandé l'exclusion d'un sociétaire aussi indélicat. Mais il m'a suffi d'un instant de réflexion pour changer d'avis. Il est tellement simple, lorsqu'on est accusé, de prendre les apparences de la plus parfaite candeur, que le plaignant est toujours débouté et que c'est lui, finalement qui fait figure de coupable.

R o g e r     V E R V I S C H

Extrait de "Le Revue du Timbre" de juillet-août 1976.